

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est, association à but non lucratif, dont le siège social est situé 2 allée de Vincennes, 54500 Vandoeuvre les Nancy, est déclaré **Organisme de formation** n° 41.54.01995.54 auprès du Préfet de la région Grand Est.

Article 1 : Champ d'application

Les Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment par le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est sans autre formalité que leur mise en ligne. Seule la dernière version sera applicable ou celle à la date de la réception par le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est de la commande (inscription). Toute inscription à nos formations vaut adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Formations

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est conçoit et met en œuvre des actions de formation professionnelle continue en modes présentiel, à distance (e-learning) ou mixte (présentiel / e-learning) à destination des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social. Ces actions peuvent en tout ou partie s'inscrire dans le dispositif de Développement Professionnel Continu (DPC) et permettre aux professionnels de santé de valider, s'ils le souhaitent, ces formations au titre du DPC. Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est peut avoir recours, dans le cadre des formations qu'il propose, à des partenaires extérieurs.

Formation e-learning : Les modules de formation sont accessibles sur la plateforme e-learning, dénommée, Onco-TICE. Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est communique au Client, pour chacun des stagiaires, des codes d'accès (un identifiant et un mot de passe) aux modules relatifs à la commande, accompagnés d'un manuel d'utilisation de la plateforme Onco-TICE. L'accès aux modules e-learning est possible, uniquement, sur une période donnée précisée sur la fiche descriptive de la formation. Les codes d'accès à la plateforme sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles, le Client est responsable de la gestion de ces codes et des conséquences de leur utilisation. Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Article 3 : Niveau requis

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est définit le niveau requis pour suivre les formations. Cette définition se trouve dans les fiches descriptives des actions de formation en vigueur. Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'informations ou de l'inexactitude des informations fournies par le Client.

Article 4 : Programme des formations

Les formations sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article 5 : Inscription / Commande

Pour être prise en compte, toute inscription à une formation doit faire l'objet d'une demande écrite et signée par le Client.

En effet, seule une inscription effectuée à l'aide du bulletin d'inscription revêtu de la signature et du cachet du client est recevable. Cette démarche vaut bon de commande et signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de cette prestation. L'inscription définitive ne sera effective qu'à la réception de la convention de formation dûment signée par le Client.

Pour une inscription à un programme DPC d'un professionnel de santé libéral, seule une inscription effectuée en ligne sur www.mondpc.fr à partir de son compte personnel pourra être prise en compte. Elle sera effective uniquement après confirmation de la part de l'organisme de formation.

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint. Le participant sera alors orienté vers une autre date.

Article 6 : Convention

Une convention de formation établie par le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est en deux exemplaires est adressée au responsable de l'inscription. Un exemplaire revêtu de la signature et du cachet du client doit être retourné avant le début de la formation au Réseau Régional de Cancérologie Grand Est, 2 allée de Vincennes, 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy. L'inscription définitive ne sera effective qu'à réception de la Convention de Formation signée par vos soins.

Article 7 : Convocation

Une convocation est adressée au plus tard dix jours avant le début de la formation. Elle précise la date, le lieu et les horaires de la formation, accompagnée d'un plan d'accès. Le cas échéant, un identifiant et un mot de passe est adressé directement à chacun des stagiaires pour leur permettre d'accéder à la plateforme de formation à distance et/ou au questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles (Professionnels soumis à l'obligation de DPC).

Article 8 : Tarifs

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est étant non assujéti à la TVA, les formations sont facturées au prix net de toutes taxes en vigueur au moment de l'émission de la commande (article 293 B du Code général des impôts). Le prix de la formation couvre les coûts d'animation, de mises à disposition des e-cours, des supports de cours remis au participant, et des pauses café.

Article 9 : Facturation / Attestation

Une facture est établie et remise par le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est au Client à l'issue de la formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture.

Dans le cadre d'un programme DPC, une attestation de participation à un DPC est remise par le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est au stagiaire après avoir effectué l'ensemble des étapes du programme.

Article 10 : Paiement

Le règlement s'effectue de préférence au moment de l'inscription par chèque bancaire à l'ordre du Réseau Régional de Cancérologie Grand Est ou par virement bancaire. Une facture pro-forma peut être délivrée sur demande du Client.

Au plus tard, le règlement doit être réalisé sous 30 jours, à compter de la date de facturation (date limite figurant sur la facture), notamment pour les règlements par mandat administratif en mentionnant l'organisme payeur le cas échéant.

En cas de prise en charge par un OPCA, il appartient au Client d'effectuer les démarches préalables auprès de l'organisme de son choix, de l'indiquer sur son bulletin d'inscription et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de prise en charge partielle du coût de la formation par l'OPCA ou de non-paiement par l'OPCA, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès du Réseau Régional de Cancérologie Grand Est.

Article 11 : Modification, report ou annulation de la prestation

Par l'organisme prestataire : le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations de formation. Quelle que soit la modification apportée, les stagiaires inscrits en sont informés.

Si le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est est contraint d'annuler une session, et ce, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, les stagiaires inscrits en seront avertis, dans la mesure du possible, par écrit, et le Client se verra proposer une autre date de formation ou pourra annuler son inscription sans pénalités. Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou des dommages subis conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est se réserve le droit de reporter une session, au plus tard 10 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre d'inscrits est jugé pédagogiquement insuffisant, sauf cas de force majeure imposant une annulation sans délai de préalable (maladie ou accident du formateur, grèves, conflits sociaux, catastrophes naturelles, ...).

Par le Client : Toute annulation ou report d'une commande du fait du Client (stagiaire ou établissement) doit être expressément notifiée au Réseau Régional de Cancérologie Grand Est. Le cas échéant et ce quel que soit le motif du désistement, le Client acquittera à titre de dédommagement au Réseau Régional de Cancérologie Grand Est une somme forfaitaire de 50 % du montant de la commande si l'annulation ou le report est reçu dans les 8 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation.

Les demandes de remplacement émises par le Client sont admises uniquement sur la durée totale du programme de formation. Toutes les informations relatives à ce changement doivent être adressées par écrit au Réseau Régional de Cancérologie Grand Est avant le début de la formation. Tout programme commencé et/ou non achevé sera facturé en totalité.

Article 12 : Propriété intellectuelle - droits d'auteur

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive du Réseau Régional de Cancérologie Grand Est et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Article 13 : Informatique et Libertés / Confidentialité des données

Le Client est informé que les informations à caractère personnel communiquées au Réseau Régional de Cancérologie Grand Est en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires sous-traitants pour les besoins d'exécution desdites commandes.

Le Client dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification des données individuelles à caractère personnel selon les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour ce faire, le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social du Réseau Régional de Cancérologie Grand Est.

Article 14 : Références commerciales

Le Client autorise le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est à faire figurer le nom et/ou logo du Client sur une liste de références commerciales, sauf mention explicite de la part du Client.

Article 15 : Litiges

Les CGV sont soumises à la loi française. En cas de différends non résolus à l'amiable entre les parties, le Tribunal compétent, lieu de résidence du Réseau Régional de Cancérologie Grand Est, sera saisi.